

profondeur de l'eau, etc ; il a dû se fonder, pour cela, sur quelque information ou rapport qu'il tient de ses ingénieurs. Nous avons droit de connaître les raisons qui ont porté l'ingénieur à renoncer au premier emplacement pour en choisir un nouveau, et de savoir si celui-ci conviendra. Les documents que l'on a déposés sont muets sur ce point.

L'honorable M. HYMAN : L'ingénieur m'informe que les travaux que nous voulons compléter à la faveur du présent crédit auront absolument la nature qu'on leur a attribuée lorsque le crédit de \$25,000 fut demandé.

M. CLARKE : Pour moi, la déclaration de l'ingénieur atténuera sensiblement les choses, mais nous devrions avoir quelque rapport de l'ingénieur pour justifier ce que l'on a fait contrairement aux déclarations faites par le ministre des Travaux publics l'année dernière.

M. SAM. HUGHES : D'après la lettre qu'on nous a lue, ce quai ne se trouverait pas du côté ouest du port des Sept-Iles. Cette lettre dit qu'il est situé à l'embouchure de la rivière Sainte-Marguerite, tandis que d'après la carte, il se trouverait à sept milles et demi de l'embouchure de la rivière, dans la direction de Québec. Ceci est aussi vrai que le ministre intérimaire des Travaux publics ignore absolument où doit être construit le quai.

L'honorable M. HYMAN : Le quai est-il indiqué sur la carte ?

M. SAM. HUGHES : Non ; mais la carte indique que la rivière Sainte-Marguerite coule à sept milles à l'ouest. En vertu de sa charte, la compagnie était tenue de construire une voie ferrée dans la vallée de la rivière Sainte-Marguerite. Cette dernière se déverse dans le Saint-Laurent à sept milles et demi en amont des Sept-Iles. Le poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Sept-Iles sont situés sur la rive nord, et en tirant une ligne à travers la péninsule, on voit que cette dernière mesure onze milles de largeur, tel qu'il est dit dans le document dont mon honorable ami de Leeds (M. Taylor) a donné lecture. Cela étant, l'honorable ministre devrait produire des plans au lieu de chercher à tromper le comité en disant que ce quai sera construit à l'entrée de la baie des Sept-Iles. D'après la lettre dont lecture nous a été faite, ce n'est pas là qu'il sera construit, mais bien sur la rivière Sainte-Marguerite, et loin de l'entrée du port. Le ministre n'insistera certainement pas sur l'adoption d'un crédit comme celui-ci.

L'honorable M. HYMAN : Je prie l'honorable député de vouloir bien s'exprimer en termes plus mesurés. Je n'ai pas du tout l'intention d'induire le comité en erreur. Mon honorable ami base ses assertions sur le contenu d'une lettre anonyme dont l'honorable député de Leeds a donné lecture au comité,

tandis que je fonde les miennes sur les informations que je tiens de l'ingénieur ; or, celui-ci affirme que le quai se construit à l'endroit que j'ai indiqué, c'est-à-dire à l'entrée du port des Sept-Iles. Dans ces circonstances, on ne saurait m'accuser d'induire le comité en erreur.

M. BELL : Le quai se construit-il sur le côté est ou le côté ouest du port ?

L'honorable M. HYMAN : Sur le côté ouest.

M. BELL : A quelle distance du village des Sept-Iles, lequel, si je ne me trompe, est situé à l'est du port ?

L'honorable M. HYMAN : Comme il a été dit l'année dernière, le quai est situé à huit ou neuf milles du village des Sept-Iles.

M. SAM. HUGHES : Dans ce cas, il ne nous reste qu'une chose à faire : c'est de prendre connaissance des plans du ministère.

L'honorable M. HYMAN : Les plans n'indiquent pas la situation du quai sur la rive.

M. SAM. HUGHES : Ils devront indiquer sur quelle partie du rivage il se trouve, ils n'indiqueront certainement pas qu'on le construit au milieu de l'eau. Puisque l'honorable ministre prétend maintenant que le quai se trouve sur le côté ouest du port, je dois lui faire observer que ses remarques d'il y a un instant étaient absolument dénuées de fondement. Sur la foi de renseignements vagues que ses fonctionnaires lui ont donnés au hasard, le ministre a affirmé que ce quai va rétrécir l'entrée du port.

L'honorable M. HYMAN : J'ai dit, en effet, que le quai rétrécira l'entrée du port, et je crois toujours à l'exactitude de mon assertion.

M. SAM. HUGHES : L'honorable ministre se trompe du tout au tout, parce que l'entrée du port se trouve vers le sud-est, et non vers l'ouest de la baie ; il ferait donc bien de revoir sa géographie. S'il désire étudier la carte, je la lui enverrai.

L'honorable M. HYMAN : C'est ce que l'honorable député suppose.

M. SAM. HUGHES : L'honorable député ne suppose rien ; il sait parfaitement ce qu'il dit.

M. TALBOT : C'est du nouveau.

M. SAM. HUGHES : Non pas, et certains députés l'ont appris à leurs dépens. Si l'honorable député de Burrard (M. Macpherson) n'y prend garde, il l'apprendra, lui aussi. Je le prendrai à parti un de ces jours, et tâcherai de le policer un peu.

M. MACPHERSON : Il n'a pas besoin qu'on prenne soin de lui.

M. SAM. HUGHES : Il se sauvera comme l'a fait aujourd'hui le représentant de Hants (M. Russell).

M. RUSSELL : La prochaine fois que l'honorable député aura quelque chose à